



Comité Départemental du Pas de Calais CHAR A VOILE



Compte rendu CA du comité du 29 novembre 2014

Présents

Président	TIBERGHIE Marc
Trésorier	AUBRY Michel
Secrétaire	MAEKELBERGHE Alain
Secrétaire Adjoint	RIBERY Grégory
Membre	DEVIGNE Nathalie
Membre	WASSELIN Daniel
Membre	QUEVAL Hubert
Webmaster	HERBE Victor
Club de Berck	SOUDANE Vincent

Excusés

Vice-président	DELPIERRE Albert
Membre	LOTTIN Grégory
Membre	HAIRION Robert

Début de réunion à 17h00

Ordre du jour :

1. Point sur le CNDS 2014
2. Point financier
3. Rappel des règles de fonctionnement du CD
4. Point sur l'utilisation des chars du plan de développement.
5. Point sur les entrainements départementaux.
6. Point sur la formation.
7. Point sur le calendrier du 1er semestre 2015.
8. Questions diverses.
9. Pot de l'amitié.



1. Point sur le CNDS 2014

Voir le document projeté en séance du bilan des actions effectuées.

A ce jour il ne reste que l'action de subvention à nouvelle structure, cette action n'a pas pu être réalisée pour des raisons extérieures à l'activité du club. Le comité est en attente de réponse du CNDS pour la gestion de cette attribution

Suite à la difficulté que rencontre le comité pour la réalisation des demandes de subvention, il a été décidé en séance les modifications suivantes :

- Création d'une commission annuelle de validation des dossiers CNDS
- Les clubs devront se faire représenter physiquement à cette commission
- Le comité conserve son rôle de centrale d'achat pour ces dossiers de subvention
- Le dossier doit comporter les devis des matériels établis au nom du comité
- La partie ACTION du document qui compte 4 feuillets devra être complètement remplis
- Le club devra remettre à cette date un chèque d'un montant de 10% de l'action

Aucune autre demande de subvention à la demande des clubs ne sera prise en compte par le comité pour l'année sportive en cours.

Un document modèle sera à disposition des clubs sur le site internet du CD62

La commission se réunira le **samedi 24 janvier 2015** à 16h00 à Boulogne sur Mer

2. Point financier

La présentation du point financier est à l'instant « t » du jour de la réunion, il est susceptible de varier en fonction des dernières factures à rentrer.

Voir pièce jointe pour le détail projeté en séance.

3. Rappel des règles de fonctionnement du CD

Rappel des règles pour obtenir l'aide du CD62

- L'action doit être validée par le CD62
- Le devis doit être établi au nom du CD 62
- La commande est faite par le CD62
- La facture est établie au nom du CD62
- Le club sera facturé de sa quote-part par le CD62 comme convenu lors de l'établissement de l'action

En dehors du respect de cette règle aucune action ne pourra bénéficier de l'aide du CD62

4. Point sur l'utilisation des chars du plan de développement.

Voir pièce jointe pour le détail projeté en séance.



La mise à jour du suivi des attributions est faite en séance. Pour rappel ce suivi fait partie de l'obligation qui est faite au CD de tenir ce tableau de bord qui est transmis à la ligue qui lui-même le tient à disposition de la région propriétaire de ces matériels.

Remarque du club de Berck :

Problème avec un mini4 qui a un timon vrillé, le char a déjà servi une saison. Le char n'a pas été vérifié à la réception au club ce qui ne permet pas d'établir les responsabilités.

Cas des chars au-delà de trois années de location

Décision pour 2015 :

Un frais de gestion de 10 euros par char par an sera réclamé au club qui le conserve pour un jeune qui roule.

5. Point sur les entraînements départementaux.

CR Oral d'Hubert sur l'entraînement à Marck de 5 jours.

Roulage et théorie avec débriefés des séances.

Enquête de satisfaction faite auprès des pilotes, les résultats sont à disposition des entraîneurs.

Bilan en synthèse :

Création d'un esprit de groupe inter club avec une bonne appréciation de cette formule.
Bonne satisfaction des jeunes pilotes en général.

Problème mis en évidence :

Le financement et l'organisation des déplacements pour les parents ont posé un véritable problème.
Certains pilotes qui avaient obtenu leur sélection n'ont pas pu participer.

Le comité décide en séance pour l'organisation du stage de préparation au championnat de France les actions suivantes :

Montage d'une action CNDS pour la prise en compte du transport des pilotes à ce stage.

Proposition d'une organisation de ramassage via minibus pour le stage.

Organisation avec la ligue et le CD59 pour ce stage, par défaut le CD62 s'organisera afin de maintenir ce stage.

Projet du stage

- Roulage sur un week-end sur la plage de Dunkerque
- Sélection de 6 pilotes par catégorie, finalisation de la sélection par la commission sportive.
- Les Encadrants du stage restent à définir.

6. Point sur la formation.

Bilan des formations présenté par Nathalie, voir pièce jointe



7. Point sur le calendrier du 1er semestre 2015.

- Challenge des IUT en mai 2015
- Challenge départemental le 31 mai 2015
- Critérium des écoles le 10 Juin
- Action porte ouverte des clubs associée à la fête du nautisme
- Action porte ouverte handicap à définir
- Date de l'Assemblée Générale à définir

8. Questions diverses.

Projet d'organisation des CF en 2016 et 2017

La projection des dates de marée implique le choix des dates suivantes

Mai 2016 « Week-end de Pentecôte »

Samedi 14	Basse Mer	49	01h06	2.37 m	4.80 m
	Pleine Mer		06h36	7.17 m	4.69 m
	Basse Mer	47	13h34	2.48 m	4.51 m
	Pleine Mer		19h15	6.99 m	

Dimanche 15	Basse Mer	47	02h05	2.71 m	4.18 m
	Pleine Mer		07h52	6.89 m	4.13 m
	Basse Mer	47	14h37	2.76 m	4.13 m
	Pleine Mer		20h31	6.89 m	

Lundi 16	Basse Mer	48	03h12	2.85 m	4.06 m
	Pleine Mer		09h05	6.91 m	4.11 m
	Basse Mer	50	15h46	2.80 m	4.25 m
	Pleine Mer		21h37	7.05 m	

Avril – Mai 2017

Samedi 29	Pleine Mer	106	02h37	9.73 m	9.55 m
	Basse Mer		09h49	0.18 m	9.37 m
	Pleine Mer	101	15h00	9.55 m	9.10 m
	Basse Mer		22h11	0.45 m	

Dimanche 30	Pleine Mer	96	03h22	9.44 m	8.94 m
	Basse Mer		10h35	0.50 m	8.63 m
	Pleine Mer	90	15h46	9.13 m	8.26 m
	Basse Mer		22h58	0.87 m	



Lundi 01	Pleine Mer	83	04h08	8.94 m	7.96 m
	Basse Mer		11h23	0.98 m	7.57 m
	Pleine Mer	75	16h35	8.55 m	7.16 m
	Basse Mer		23h48	1.39 m	

Le président du CD62 recueille l'accord des trois clubs sollicités pour ces manifestations Camiers, Hardelot Le Touquet.

A l'issue le CD62 soumettra à la ligue sa demande afin que celle-ci sollicite la FFCV pour accord.

9. Pot de l'amitié.

Fin de réunion à 20h00

Le secrétaire :
Alain MAELKELBERGHE

Le président :
Marc TIBERGHIE

PRESIDENT CTE DPT 62
CHAR A VOILE
MARC TIBERGHIE
22 av de l'Yser - 62360 Condette
tél : 03 21 83 64 23
mail : marctibergh@aol.com




Annexe bilan financier :

Bilan financier de l'association

Comité départemental de char à voile du PAS de CALAIS

Exercice : 2014

8 081,79 €

ETAT FINANCIER - RECETTES

Subventions 2014

* Département	7 500,00 €
* CNDS	17 700,00 €
* Ligue	2 480,00 €
* Cotisations	700,00 €
* prêts matériels Equipements et matériels	550,00 €
* Intérêts bancaire	9 344,19 €
* Frais réception	257,62 €
* Remboursement remorque	51,60 €
* Recettes course CD62	1659,82 €
* Recettes Formation	300,00 €
* Participation plan développement	0,00 €
	2 990 €

TOTAL = 43 533,23 €

ETAT FINANCIER - DEPENSES

<i>Fournitures Administratives</i>	2 476,97 €
<i>Equipements et matériels (char à voile)</i>	16 600,24 €
<i>Plan développement</i>	5 759,00 €
<i>Frais de réceptions</i>	720,13 €
<i>Frais bancaires</i>	31,60 €
<i>Divers</i>	644,80 €
<i>Formation – Stage- critérium scolaire</i>	7 387,90 €
<i>Courses CD62</i>	1 831 €

TOTAL = 35 451,44 €



Annexe utilisation char plan développement

Bilan d'utilisation des chars du Plan de développement saison 2014 - 2015

Char Type SMARTY :					
	N° Voile	Pilotes :		Clubs	Saison
		Noms :	Prénoms :		
1	L1	DUMETZ	Eliot	CVCCO	2014 - 2015
2	L2	BUYSSE	Eugénie	CVCCO	2014 - 2015
3	L4	DOURELLY	Simon	CVCCO	2014 - 2015
4	L5	DUFLOS	Erwan	CVCCO	2014 - 2015
5	L10			CVCCO	
6	L6	LEPRETRE	Lucas	DRAKKARS	2014 - 2015
7	L7	FOURRIER	Yoni	DRAKKARS	2014 - 2015
8	L8	RIBERY	Maëlyss	DRAKKARS	2014 - 2015
9	L11	DAUDIN	Aurélien	Gré du vent	2014 - 2015
10	L12	MERLANT	Elie	Islandais	2014 - 2015
11	L13	GODART	Benjamin	Islandais	2014 - 2015
12	L3	LEBRUN	Anthyme	Eole club	2014 - 2015

Char Type Mini 4 :					
	N° Voile	Pilotes :		Clubs	Saison
		Noms :	Prénoms :		
1	L11	LEMAIRE	Julien	CVCCO	2014 - 2015
2	L31	MURRONI	Manon	CVCCO	2014 - 2015
3	L32	COPPIN	Astrid	CVCCO	2014 - 2015
4	L33	TUCHOLSKI	Hugo	CVCCO	2014 - 2015
5	L34	MURRONI	Hugo	CVCCO	2014 - 2015
6	L1	FOURNIER	Alexis	DRAKKARS	2014 - 2015
7	L2	LEGRU	Justin	DRAKKARS	2014 - 2015
8	L10	HEMBERT	Quentin	DRAKKARS	2014 - 2015
9	L12	LAMBERT	Antoine	DRAKKARS	2014 - 2015
10	L13	DEBAST	Léonard	DRAKKARS	2014 - 2015
11	L36	DUFRESNE	Enzo	Rêve de vent	2014 - 2015
12	L8	DE MATTEIS	Delio	Au gré du vent	2014 - 2015
13	L7	DOIGNIES	Flavie	Au gré du vent	2014 - 2015
14	L3	FOURNY	Mickael	Au gré du vent	2014 - 2015



15	L6	CALOIN	Eliott	Au gré du vent	2014 - 2015
16	L5	FLAMENT	Jean	Au gré du vent	2014 - 2015
17	L4	DEROEUX	Kassandra	Au gré du vent	2014 - 2015
18	L35	BREFORT	Thomas	Au gré du vent	2014 - 2015
19	L12	SOUDANNE	Tanguy	Eole club	2014 - 2015
20	L22	BOYKEN	Eléa	Eole club	2014 - 2015
21	L23	RAT	Sylvain	Eole club	2014 - 2015
22	L24	HAGNERE	Antoine	Eole club	2014 - 2015

Char Type Promo:

	N° Voile	Pilotes :			Saison
		Noms :	Prénoms :		
1		COPPIN	Vianney	CVCCO	2014 - 2015
2		LEMAIRE	Thomas	CVCCO	2014 - 2015
3				Drakkars	2014 - 2015
4		Trollé	Manuella	Drakkars	2014 - 2015
5		Ribéry	Kassy	Drakkars	2014 - 2015
6		BAHEUX	Guillaume	Au gré du vent	2014 - 2015
7		DUHAMEL	Mégane	Au gré du vent	2014 - 2015
8		DEROEUX	Alexandre	Au gré du vent	2014 - 2015
9		GOSSELIN	Rémi	Au gré du vent	2014 - 2015
10				Blériot club	2014 - 2015
11		HERBET	Gaetan	Eole club	2014 - 2015
12		BECK	Karl	Eole club	2014 - 2015
13		SOUDANE	Léo	Eole club	2014 - 2015
14		KAZMIERCZAK	Maxime	Les Islandais	2014 - 2015

Annexe bilan formation 2014 :

BILAN DES FORMATIONS 2013/2014

CQP 2013/2014

7 stagiaires, fin de formation en février 2014

Jury en juin/Juillet 2014, 5 dossiers déposés , et 5 reçus :

- Christophe PERRON
- Hugo PERRON
- Alain ELIGIO
- Kévin RIBERY (formation adaptée)
- Laura MELIN (en VAE)



Président : Marc TIBERGHEN 22 avenue de l'Yser 62360 Condette
Tel : 03.21.83.64.23 messagerie : MARCTIBERGH@aol.com

Dossiers non déposés au jury :

- Charlotte LAMBERT, reçue mais pas l'âge requis pour le dépôt de dossier
- Corentin DUHAMEL , manque une certification
- Lina Bousnane , seulement 1 stage de réalisé compte tenu de l'âge requis pour les autres stages

Une formation CQP a eu lieu dans le Nord et s'achève en novembre 2014

INITIATEUR

6 stagiaires formés, 6 reçus , fin de formation en octobre 2013, pas de formation en 2014

FORMATIONS 2015/2016

CQP 2015/2016

Reunion ETR le vendredi 5 décembre, à 10h , au CVCCO

Candidatures ? Guillaume Baheux

INITIATEUR du 22 ou 23 au 27 ou 28 février 2015

Candidatures remontées par les clubs

- Nicolas Bourbon
- Thomas Lemaire
- Vianney Coppin
- Mégane Duhamel
- Alexandre Deroeux
- Rémi Gosselin
- 2 candidats de la somme
- Kassy Ribery
- Sylvain Rat
- Léo Soudanne

Cout de la formation : 20€ FFCV ; les frais pédagogiques sont pris en charge par le comité Départemental qui finance directement le centre de formation.

Rappel des conditions d'inscriptions : 15ans, PSC1, niveau 4 acquis

Pour l'encadrement bénévole au sein d'un club ou aide moniteur dans une école

Annexe action à remplir pour demande CNDS



*Président : Marc TIBERGHEN 22 avenue de l'Yser 62360 Condette
Tel : 03.21.83.64.23 messagerie : MARCTIBERGH@aol.com*

3-1. Description de l'action

ACTION N°

Personne responsable de l'action :

Nom : TPrénom :

Fonction :

Téléphone :Courriel :

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé :

Objectifs de l'action :

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Description de l'action (voir également page suivante) :

3-1. Description de l'action (suite)



Inscription dans le cadre d'une politique publique (Ex : action en direction des publics ou des territoires cibles) :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Moyens mis en œuvre :

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, ZUS, CUCS etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Durée prévue (nombre de mois ou d'année-s) :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :



Information complémentaire éventuelle :

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée¹ ?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation³	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- cnds	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁴	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros.

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁴ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.



Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁵			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

L'association sollicite, auprès du C.N.D.S., une subvention de : €

⁵ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

